

L'aide psychologique d'urgence

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali**

Band (Jahr): **51 (2004)**

Heft 3

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-369910>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

2^e CONGRÈS NATIONAL DU RNAPU: DIRECTIVES D'INTERVENTION ET STANDARDS D'INSTRUCTION POUR

L'aide psychologique d'urgence

OFPP. Lors d'accidents, d'actes de violence ou de catastrophes, les victimes directes ne sont pas les seules à souffrir des suites de ces événements. Les sauveteurs sont, eux aussi, souvent affectés par ce qu'ils ont vécu. A l'occasion de son deuxième congrès, le Réseau national d'aide psychologique d'urgence (RNAPU) a présenté des directives d'intervention et des standards d'instruction.

Les conséquences psychiques d'incidents extrêmement traumatisants comme les accidents routiers ou ferroviaires, les grands incendies, les catastrophes naturelles ou encore les actes de violence ont longtemps été méconnues. Depuis quelques années, cependant, l'aide psychologique et psychosociale d'urgence a acquis une certaine notoriété. Cette reconnaissance est due en partie à des événements survenus récemment mais aussi au fait que l'on s'intéresse de plus en plus aux traumatismes subis. Ce qui manquait encore, c'était une approche critique et scientifique.

Un premier congrès national a rassemblé, en novembre 2001, des spécialistes des organisations partenaires de la protection de la population (police, sapeurs-pompiers, santé publique, services techniques, protection civile), des psychologues, des psychiatres et des membres du service sanitaire de l'armée. Cette rencontre a débouché sur un appel à une coordination de l'aide psychologique d'urgence sur le plan national.

Motion Gutzwiller

En mars 2002, le Conseil fédéral était invité, par la motion Gutzwiller, à «prendre les mesures nécessaires afin que, en cas de catastrophes et d'accidents majeurs, une aide psychologique d'urgence efficace puisse être garantie». Il s'agissait notamment «d'élaborer des directives et des normes fiables, répondant à des critères scientifiques, sur lesquelles la Confédération, les cantons, les communes et les entreprises à risque puissent se fonder en cas de nécessité». Dans sa réponse, le Conseil fédéral déclarait partager les préoccupations de l'auteur, informait de la mise en place du Réseau national d'aide psychologique d'urgence (RNAPU, voir encadré) et demandait la transformation de la motion en postulat.

Après de vives controverses, les parties sont parvenues à s'accorder sur la nécessité d'harmoniser l'aide psychosociale et psychologique d'urgence sur le plan de l'instruction, de l'organisation et des interventions. La col-

laboration de psychologues et de psychiatres avec les formations d'intervention et les bénévoles est également jugée indispensable.

2^e congrès national à Schwarzenburg

Des spécialistes de différents domaines collaborent activement au sein du RNAPU fondé lors du 1^{er} congrès national. Ils visent notamment les objectifs suivants:

- une compréhension commune des interventions de la part des différents partenaires impliqués;
- une terminologie et un protocole adaptés aux formations d'intervention;
- la promotion de la collaboration interprofessionnelle à travers des engagements pratiques;
- la garantie de la qualité technique au moyen d'une évaluation critique des techniques d'intervention et de l'adaptation aux connaissances actuelles.

Quelque 230 représentants des organisations partenaires de la protection de la population se sont retrouvés fin mars à Schwarzenburg BE pour le 2^e Congrès national d'aide psycholo-

gique à la suite d'accidents, de crimes ou de catastrophes. Des experts de renommée internationale dans les domaines de la psychologie et de la psychiatrie de guerre et de catastrophe venant de divers pays (Suisse bien sûr mais aussi Allemagne, Autriche, France, Liechtenstein et Luxembourg) ainsi que des aumôniers, des représentants d'organisations d'assistance et des médias ont fait part de leurs expériences et ont animé une quinzaine d'ateliers thématiques. La manifestation était placée sous le patronage de Willi Schöll, directeur de l'Office fédéral de la protection de la population et de Gianpiero A. Lupi, délégué du Conseil fédéral pour la préparation du service sanitaire coordonné.

Le plat de résistance était constitué par les résultats des travaux du RNAPU dans deux domaines de l'aide psychologique d'urgence: les directives d'intervention et les standards d'instruction, qui ont fait l'objet de présentations et de discussions. Le congrès donnait également la possibilité de prendre connaissance des plus récents enseignements de la recherche et de la pratique, tout en offrant une plate-forme d'échange et d'information bienvenue.

Directives d'intervention

Les directives d'intervention présentées ont rencontré un large soutien. Le projet prévoit de distribuer et de délimiter clairement les tâches. Si les victimes directes sont prises en charge par ce qu'il est convenu d'appeler les «care givers», les membres des formations d'intervention recevront eux de l'aide de leurs pairs: des collègues spécialement formés à l'aide psychosociale d'urgence qui les informent des suites possibles des événements traumatisants et leur transmettent des méthodes et des techniques de maîtrise du stress.

Les «care givers» (préposés à l'assistance) ont reçu une formation à l'aide psychosociale afin d'offrir un soutien émotionnel et une assistance pratique aux victimes d'événements potentiellement traumatisants. Au besoin, ils les orientent vers des structures professionnelles. Le «care team» est mandaté par des organes compétents comme le directeur d'intervention, l'état-major de conduite ou la direction de l'entreprise. Il doit être à même de prendre également en charge des personnes issues d'autres cultures et s'exprimant dans des langues étrangères. En cas d'événement majeur, des personnes spécialement formées assument la coordination de l'aide psychologique et psychosociale d'urgence.

L'aide psychologique et psychosociale d'urgence est le complément indispensable des premiers secours médicaux. Son but est d'as-

Le réseau national d'aide psychologique d'urgence

Le Réseau national d'aide psychologique d'urgence (RNAPU) se compose de trois entités: le groupe de pilotage (organe directeur), les groupes de travail et le secrétariat. C'est le Service sanitaire coordonné (SSC) qui assume la direction du groupe de pilotage et du secrétariat. Les autres organisations membres du groupe de pilotage sont la Fédération suisse des psychologues (FSP), la Commission de psychiatrie de guerre et de catastrophe (CPGC), la Société suisse de psychiatrie et de psychothérapie (SPP), la Communauté de travail œcuménique pour l'assistance spirituelle en cas de catastrophe en Suisse (CT ASC CH), le Team Special Care, aéroport de Zurich (AET), l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) et la Société suisse de psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents (SSPEA).

Les groupes de travail sont formés pour accomplir les différentes tâches qui incombent au réseau. Leurs membres se recrutent parmi les diverses organisations et associations concernées. A titre d'exemple, le groupe de travail «Standards» réunit des représentants de la police, des sapeurs-pompiers et des premiers secours.

PHOTOS: OFPP



Séverine Favre, psychocriminologue de la police cantonale neuchâteloise, a dirigé un atelier consacré aux standards d'instruction avec Yves Steiger, instructeur de l'Office fédéral de la protection de la population.



Dr méd. Stefan Vetter, chef du groupe de pilotage du RNAPU.

sister des personnes en situation de profonde détresse psychique selon les principes de proximité, de rapidité et de simplicité. Il faut pour cela se tenir à quelques règles de base. On veillera ainsi à séparer les actes immédiats d'aide psychologique ou psychosociale d'une éventuelle thérapie nécessaire ultérieurement. En outre, toutes les interventions et mesures sont inscrites dans un procès-verbal. Enfin, les mesures ordonnées par les autorités en matière d'investigation et de préservation des preuves doivent être respectées.

Standards d'instruction

Outre les directives d'intervention, les participants au congrès ont également réservé un bon accueil au principe des standards d'instruction. De nombreuses suggestions ont toutefois été émises durant les ateliers, que le RNAPU va s'employer à évaluer. La durée de l'instruction a notamment fait l'objet de discussions passionnées: pour les pairs et les «care givers», elle devrait être d'au moins 30 heures réparties en deux modules. Alors que certains estimaient cette durée trop longue, d'autres l'ont jugée insuffisante. «Apparemment, nous avons trouvé un bon com-

promis», se félicite Daniel Rebetez, de l'Office fédéral de la protection de la population, responsable de l'organisation du congrès.

Il convient notamment de ne pas sous-estimer les exigences vis-à-vis des pairs, qui devront déjà disposer d'un certain bagage avant même de participer au cours. Une fois la formation effectuée, ils devraient être en mesure d'accomplir les tâches suivantes:

- appliquer différentes techniques d'intervention d'aide psychosociale d'urgence au profit d'individus et de groupes;
- mettre en œuvre des techniques de communication adaptées aux besoins;
- réduire leur propre stress et celui de leurs collègues au moyen de techniques idoines;
- estimer à quel moment un collègue a besoin de l'aide d'un spécialiste;
- effectuer une analyse de mandat.

Le rôle précurseur de la Suisse

La Suisse joue un rôle de précurseur en comparaison internationale: ce fait a été souligné dans leurs interventions par plusieurs participants étrangers comme le professeur Jürgen Bengel, de l'Institut de psychologie de l'Université de Fribourg-en-Brigau ou le professeur Louis Crocq du Comité français de l'urgence médico-psychologique.

Dans le cadre d'une table ronde, Gianpiero A. Lupi et le conseiller national Walter Donzé ont lancé aux responsables politiques et aux journalistes un vibrant appel à se préoccuper davantage des questions d'aide psychologique d'urgence. Lors des ateliers, le comportement dénué de sensibilité de certains médias a été mis en évidence. Il convient de garder à l'esprit le fait que même des journalistes peuvent être traumatisés par ce qu'ils ont vu et avoir besoin d'aide. Gianpiero A. Lupi a appelé de ses vœux l'organisation d'un séminaire à l'intention de la presse. □

Edito romand

Rompre l'isolement!

Au-delà d'un simple clin d'œil inspiré par l'actualité, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) souffre réellement d'une forme de perte d'autorité, provoquée par la nouvelle Loi fédérale. Il ne s'agit pas, bien entendu, de l'autorité au sens propre du terme, mais plus exactement d'une interrogation liée aux responsabilités que lui confère cette même loi. En effet, l'OFPP est isolé au même titre que les cantons. Isolé pour la réalisation de ses objectifs par des moyens financiers qui ne sont pas (ou plus) à la hauteur des ambitions de la politique de sécurité définie par les textes de base. Isolé de fait des cantons, alors qu'il recherche la collaboration. Dès lors, comment pourra-t-il réaliser ses objectifs?

Ce changement de culture «radical» n'est pas simple à digérer. Tant l'Office fédéral que les partenaires qu'il est censé réunir sous un même toit, que les cantons, en font l'amère expérience et peinent à trouver leur place dans l'édifice. Ce danger d'implosion a été perçu par l'OFPP qui actuellement redouble d'efforts dans la recherche de collaboration avec les cantons et les partenaires. On l'a bien vu lors de la récente assemblée des délégués de l'Union suisse pour la protection civile (USPC). C'est un signe encourageant qui mérite plus qu'une oreille attentive.

Dans un autre style, on constate les mêmes phénomènes à l'échelle des sections de l'USPC et des associations amies et partenaires. Chacun et chacune cherche sa place. Là encore, on constate des efforts significatifs de collaboration active, seule voie possible pour la réalisation d'une Protection de la population digne de ce nom.

L'été approche et avec lui son cortège de vacances propice à la réflexion et à la reconstitution des forces. Alors, bonnes vacances à toutes et à tous!

René Mathey